



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-079 Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-079 FINANCES – EXERCICE 2026 : BUDGET PRINCIPAL – CONTRIBUTION À L'ANIMATION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

Rapporteur : Arnaud BOUYER

L'animation sportive organisée par le Département de Loire-Atlantique permet de faire découvrir le sport aux enfants de 7 à 14 ans. Des activités physiques et sportives sont encadrées par des éducateurs sportifs dans le cadre de cours hebdomadaires et de stages pendant les vacances scolaires. La commune verse une contribution annuelle en lien avec cette activité.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2311-7 ;

VU la délibération n°2026-010 du 9 février 2026 attribuant les subventions aux associations et organismes ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2026 du budget principal ;

CONSIDERANT la demande de participation du Département pour l'animation sportive départementale définie par un montant par habitant de 0,89€, soit 10 684,45€ pour 2026.

Après avis de la commission sports événements, vie associative et commerce en date du 9 juin 2026 et de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 18 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 35

Votants : 35
Abstentions : 0
Exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0

ATTRIBUE une contribution au Département de 10 684,45€ au titre de l'exercice 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Mélania COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA

Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le : 30/06/2026

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.